



## Tromperie de l'agence immobilière (?)

Par **lefaf**, le **07/03/2008** à **18:08**

bonjour r  
voilà j'ai acheté un terrain dans un lotissement par une agence immobilière. r  
mais voilà à l'ouverture des travaux le terrain en question est en fait une ancienne mare  
entièrement remblayée. Ce qui change tout au niveau des travaux pour les fondations qui devaient  
être classiques, et que je me retrouve à faire des fondations avec des micro pieux etc... et qui du  
coup n'est plus le même coût. r  
Mon agent ne veut rien entendre quand je lui dis que j'aurais dû  
être informé sur la nature du terrain avant d'accepter ou pas mon achat. r  
Mais il me dit  
que du moment qu'il est constructible et que la mare est mentionnée  
partout (géomètre, mairie) que c'est à moi de me renseigner auprès de tous les documents. Je  
lui ai dit que comme je passe par un professionnel je pense que je devais mener une  
"enquête". r  
A-t-il eu tort de tromperie? r  
Est-il dans son droit? r  
p.s. dans l'acte notarial rien ne  
figure sur l'état du terrain. r  
merci et j'attends impatiemment vos réponses. r  
cordialement.